

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 11 MAI 2026

Le 11 mai 2026, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Rémy SADOCCO, Maire. Monsieur le Maire a ouvert la séance à 18h30.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29
Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26
Conseillers absents et ayant donné procuration : 3
Conseiller absent excusé : 0
Date d'envoi de la convocation : 5 mai 2026
<u>Membres présents :</u> SADOCCO Rémy - DE SANCTIS Nicolas - GEORGE Laurence – D'AMORE Franck - TOFFOLINI Dominique STOLL Claudine - FRITZ Alain - TRIVELLATO Daniel - DUBOIS Arlette - JUNG Antoine - CARE Raphaëlle DE CIANCIO Nicolas – MARTIG Hervé - NICOLAI Brigitte - MELLAB Nadia - CHRISTOPH Sandrine - BRUNDU Sandrine - BONFOH Napo - RUNG Sandra - GIROLDINI Christophe - ALBANTI Virginie - VERNEL Grégory - KLEBER-MASET Laurence - SOLVER Rémi - MALECKI Jonathan - DUPONT Julien
<u>Membres absents ayant donné procuration :</u> HIDOUR Hamid à DE SANCTIS Nicolas DE CIANCIO Catherine à DE CIANCIO Nicolas FELBER Marjorie à SADOCCO Rémy
<u>Membre absent excusé :</u> /

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose Madame TOFFOLINI comme secrétaire de séance : adoptée à l'unanimité.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026 à l'approbation des Conseillers Municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler.

Le compte rendu figure en annexe.

VU le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

DCM N°45-2026**OBJET : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales il y a lieu de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs.

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, la commission doit être composée du maire ou d'un adjoint délégué: Président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Par courrier en date du 30 mars 2026, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques demande au conseil municipal d'établir une liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes sont demandées sur la liste) proposée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire est membre de droit, il ne doit pas être mentionnée dans les personnes proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE :

1. SOURDRILLE Alain – 31 rue Eole
2. STADLER Elisabeth née COMMUNAUX – 23 rue de l'Étang
3. FENOT Catherine née ROCHE – 3 rue des Lilas
4. GESCHIER François – 38 impasse Racine
5. DI PIETRO Gérard - 38 rue des Acacias
6. ALLARD Cristelle née BAZZUCCHI – 20 rue des Fauvettes
7. FRITZ Maria née GENTILE – 18 rue des Lilas
8. POSTAL Gilbert – 17 rue des Chênes
9. ZARNOWIEC Janusz – 6 rue des Bleuets
10. BALMOSSIERRE Lysiane – 4 rue Adrienne Thomas
11. FISCH Gérard – 4 impasse Maréchal Lannes
12. GERARD Bernard – 4 rue du Général de Gaulle
13. LICKINDORF Pierre – 44 rue des Fleurs
14. KNEPPERT Geremy – 6 impasse des Serins
15. GNOCCHI Franco Gilbert – 2 rue de la Cimenterie
16. SIEBERT Denise née SCHURCH – 3 rue des Bleuets
17. GRILL Thibaut – 479 rue de Metz
18. SCHMEER Monique née PIRUS – 48 rue de la Gare
19. BEHEM Anne née GALATRO – 5 rue Jacques Brel
20. BRUNDU Pierre – 25 rue des Fauvettes
21. JUNG Chantal née WEBER – 8 rue des Acacias
22. KLAES Valérie née NIEFER – 2 impasse des Tourterelles
23. NONNE François – 9 rue des Fleurs
24. STOLL Marcel – 10 impasse du Maréchal Molitor
25. ISENBOECK Catherine née TOMASSI – 3 rue Robert Schuman
26. KOHL Isabelle – 6 rue du Nord
27. BOUR Nicole née BLAISE – 6 rue Jacques Brel

28. COGET Raymonde née OSTYN – 359 rue de Metz
 29. PINEIRO José – 15 rue du Boulodrome
 30. CIVITA Mariano – 8 rue Jacques Brel
 31. PESCARA Marco – 4 rue Jean Burger
 32. NUSS Jean-Pierre – 19 rue du Boulodrome

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM N°46-2026

OBJET : Versement de subventions aux associations

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'attribution des subventions ci-après au titre de l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATRIBUEE 2026
FNATH	300 €
DONNEURS DE SANG	400 €
ASCOMEMO	500 €
AFEP (administrations faciles Ecrivains publics)	500 €
FCPE (association des parents d'élèves)	500 €
LES RESTOS DU CŒUR	400 €
ACJM (Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel)	400 €
KAYAK	2 500 €
FOOTBALL-CLUB MONDELANGE	26 000 €
BADMINTON	1 400 €
UNC	2 100 €
SOUVENIR FRANCAIS	500 €
TRAINING CLUB CANIN	1 000 €
GYMNASTIQUE D'ENTRAINEMENT POUR ADULTE (GEA)	500 €
PETANQUE	200 €
SECTION D'EDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MONDELANGE (EPGV)	400 €
BOXE	4 400 €
MAISON DU SPORT ET DES LOISIRS	8 000 €
LAW CLUB TENNIS	9 000 €
LOISIRS EN CŒUR	500 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	6 000 €
LE CERCLE MUSICAL	13 000 €
AMIS EN FETE	500 €
TOTAL GENERAL	79 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATRIBUEE 2026
FNATH	300 €
DONNEURS DE SANG	400 €
ASCOMEMO	500 €
AFEP (administrations faciles Ecrivains publics)	500 €
FCPE (association des parents d'élèves)	500 €
LES RESTOS DU CŒUR	400 €
ACJM (Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel)	400 €
KAYAK	2 500 €
FOOTBALL-CLUB MONDELANGE	26 000 €
BADMINTON	1 400 €
UNC	2 100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500 €
TRAINING CLUB CANIN	1 000 €
GYMNASTIQUE D'ENTRAINEMENT POUR ADULTE (GEA)	500 €
PETANQUE	200 €
SECTION D'EDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASIQUE VOLONTAIRE DE MONDELANGE (EPGV)	400 €
BOXE	4 400 €
MAISON DU SPORT ET DES LOISIRS	8 000 €
LAW CLUB TENNIS	9 000 €
LOISIRS EN CŒUR	500 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	6 000 €
LE CERCLE MUSICAL	13 000 €
AMIS EN FETE	500 €
TOTAL GENERAL	79 000 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

Arlette DUBOIS, Virginie ALBANTI, Antoine JUNG, Franck D'AMORE et Hervé MARTIG ne prennent pas part au vote.

VOTE POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM N°47-2026**OBJET** : Subvention exceptionnelle à Lisa SCHMITT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accorder une subvention exceptionnelle de 250 euros à Lisa SCHMITT pour un stage en Suède dans le cadre de ses études MEEF 1^{ER} degré au campus de Nancy-Maxéville afin d'enrichir ses ressources didactiques et culturelles. Elle souhaite devenir professeur des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

VU le code général des collectivités territoriales,

ACCEPTÉ le versement d'une subvention de 250 euros à Lisa SCHMITT,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de la subvention à Lisa SCHMITT.

VOTE POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

DCM N°48-2026**OBJET** : Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Hagondange

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hagondange pour l'achat de matériel sportif adapté afin d'acquérir et améliorer la performance des équipes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales,

ACCEPTÉ le versement d'une subvention de 500 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hagondange.

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de la subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hagondange.

VOTE POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM N°49-2026**OBJET** : Subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accorder une subvention exceptionnelle de 1040,25 euros au Conseil de Fabrique dans le cadre du remboursement des frais de repas des employés de la manufacture d'orgue pour la mise en fonction de l'orgue de l'église en décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales,

ACCEPTÉ le versement d'une subvention de 1040,25 euros au Conseil de Fabrique,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de la subvention au Conseil de Fabrique.

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM N°50-2026

OBJET : Demande d'autorisation environnementale – projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires dites « Richemont II » sur le territoire de la commune de Richemont – Société GRANULATS VICAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-116 du 25 mars 2026, le Préfet de la Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 20 avril au 22 mai 2026, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet de la société GRANULATS VICAT pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires dites « Richemont II » aux lieux-dits « Fin d'en bras » et Notwies » sur le territoire de la commune de Richemont.

Le dossier relatif à ce projet, est consultable via le site internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête.

L'avis d'enquête a été affiché dans un rayon de 3 km de Richemont.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis.

VU le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Vicat, en vue de l'exploitation d'une carrière de granulats située sur le territoire de la commune de Richemont,

VU l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique en date du 25 mars 2026,

VU le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact et l'étude de dangers,

VU l'avis de l'autorité environnementale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Vicat pour l'exploitation de la carrière de granulats.

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM N°51-2026

OBJET : Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Communauté de communes Rives de Moselle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée lors du Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 23 avril 2026.

La commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Considérant qu'il appartient du conseil municipal de désigner ses représentants à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

Membre titulaire : Rémy SADOCCO

Membre suppléant : Nicolas DE SANCTIS

Ces désignations sont valables pour la durée du mandat en cours (sauf modification ultérieure).

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSENTATION : 0

DCM N°52-2026

OBJET : Renouvellement de la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée du renouvellement de la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et de lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

VU la délibération n°6-2018 du 10 juillet 2018 approuvant la modification des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires applicables en septembre 2018 ;

VU la délibération n°28-2023 du 9 juin 2023 instaurant l'application de la tarification sociale de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

VU le décret n°2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance ;

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès à la cantine et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant que les conditions suivantes doivent être remplies :

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale ;
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches ;
- Tranche la plus basse ne dépassant pas 1 € par repas ;

Considérant la fin de la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » signée en date du 12 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler cette convention. Ce renouvellement sera effectif jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être éventuellement reconduit.

DECIDE de maintenir la tarification sociale à tranche selon le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Tarifs
Tranche 1 (de 0 à 1 000)	1 €
Tranche 2 (de 1 001 à 1 050)	4 €
Tranche 3 (+ 1050)	4.50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier ainsi que les éventuels avenants de prolongation.

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM N°53-2026

OBJET : Création de commissions communales et fixation du nombre de membres

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Les commissions sont présidées de plein droit par le Maire. Les commissions, lors de la première réunion désignent un vice-président.

Seuls les membres du conseil municipal peuvent en être membres avec voix délibérative.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les commissions communales suivantes et d'en fixer le nombre de membres.

- Commission Environnement
- Commission Culture et Animation
- Commission Travaux et projets structurants
- Commission Vie Associative

Les commissions seront composées de 6 membres élus et éventuellement de membres extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création des commissions communales suivantes et d'en fixer le nombre de membres :

- Commission Environnement : 6 membres élus
- Commission Culture et Animation : 6 membres élus
- Commission Travaux et projets structurants : 6 membres élus
- Commission Vie Associative : 6 membres élus

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM N°54-2026

OBJET : Indemnités de fonctions de conseiller municipal titulaire de délégation

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions de Conseiller Municipal titulaire de délégation et en complément de celle-ci,

VU le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 III du code général des collectivités territoriales, les Conseillers Municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale.

L'enveloppe indemnitaire globale correspond au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire (hors majoration) et aux adjoints (hors majoration). Ce montant total est désormais calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner (art. L. 2122-2 et L. 2123-24 II CGCT).

En aucun cas l'indemnité versée à un Conseiller Municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Un taux de 8% sera proposé en exécution de l'arrêté de délégation.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 4 Conseillers Municipaux Délégués supplémentaires et propose : Madame Sandrine BRUNDU – Madame Virginie ALBANTI – Monsieur Jonathan MALECKI – Monsieur Hervé MARTIG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'allouer, avec effet à la date exécutoire de la délibération une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

Mme Sandrine BRUNDU, Conseillère Municipale Déléguée nommée par arrêté municipal en date du 12 mai 2026 et exécutoire à compter du 15 mai 2026 au taux de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Mme Virginie ALBANTI, Conseillère Municipale Déléguée nommée par arrêté municipal en date du 12 mai 2026 et exécutoire à compter du 15 mai 2026 au taux de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M. Jonathan MALECKI, Conseiller Municipal Délégué nommé par arrêté municipal en date du 12 mai 2026 et exécutoire à compter du 15 mai 2026 au taux de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

M. Hervé MARTIG, Conseiller Municipal Délégué nommé par arrêté municipal en date du 12 mai 2026 et exécutoire à compter du 15 mai 2026 au taux de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cette indemnité sera versée mensuellement.

VOTE POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Dominique TOFFOLINI
Secrétaire de séance



Mondelange, le 12 mai 2026

Rémy SADOCCO

Maire

